

**Sujet :** [INTERNET] SAS BOCHATON/contributions--/2.7. PRESENTATION DE L'INTERET GENERAL DU PROJET

**De :** > jmbochaton (par Internet)

**Date :** 18/11/2023 à 17:38

**Pour :** "ddpp-enquete@haute-savoie.gouv.fr" <ddpp-enquete@haute-savoie.gouv.fr>

Madame la Commissaire-Enquêtrice,

Dans le cadre de l'Enquête Publique Carrière CHB St Gingolph, vous voudrez bien prendre connaissance de notre contribution ci-dessous :

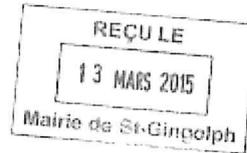
2.7. PRESENTATION DE L'INTERET GENERAL DU PROJET : pages 70-75 du dossier Demande d'autorisation environnementale

Le développement du pétitionnaire en ce qui concerne l'intérêt général du projet pour le Chablais, démontre principalement le peu de connaissance des besoins en matériaux du dit territoire -

1. Dans sa lettre du 11 Mars 2015, Le Président du SIAC motive son avis favorable à la condition d'une production locale afin d'approvisionner l'aménagement du territoire Chablais. Dans le projet final 2023 qui est mis à l'enquête publique, **plus de 60%** de la production est à destination de l'aménagement des territoires Vaud et Valais Suisse. Il y a donc bien intérêt général mais pour le confédération Helvétique :



Thonon-les-Bains, le 11 mars 2015



Madame le Maire  
Mairie  
34 rue Nationale  
74500 Saint-Gingolph

Nos réf. : JYM/DV/DIC - 2015 - 102  
Dossier suivi par Mme CALARELS Patricia  
Page 104 - [developpement@siac-chablais.fr](mailto:developpement@siac-chablais.fr)

**Objet : Carrière de St Gingolph - Site « La Chenillaz »**

Madame le Maire,

Vous m'avez fait part du projet de déplacement du périmètre d'exploitation de la carrière de « La Chenillaz », dossier porté par la Société CHB sur la commune de Saint-Gingolph.

Je vous confirme tout l'intérêt que porte le SIAC à la pérennisation des carrières exploitées sur le territoire du Chablais, perspective dans laquelle s'inscrit le dossier présenté par la Société CHB. Ce projet est parfaitement en adéquation avec les objectifs de développement du Chablais, en permettant une production locale de matériaux diversifiés, et nécessaires à la construction des infrastructures.

Par ailleurs, le projet de déplacement du périmètre d'exploitation de la carrière est compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale en vigueur sur le Chablais, ce dernier précisant bien le principe général de remise en état du site au fur et à mesure de l'exploitation.

Les services du SIAC restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, mes sincères salutations.



Le Président,

Jean-Yves MORACCHINI

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU CHABLAIS**  
7 avenue des Allobroges, Square Voltaire, BP 33, 74201 THONON-LES-BAINS CEDEX  
Tél : 04 50 04 34 34 - Fax : 04 50 04 65 30

2. Le Chablais est sur un besoin fluctuant entre 1 et 1.2 million de tonnes/an. Le site de St Gingolph a eu une fin d'exploitation progressive, puis une production marginale sur fin 2020. Sur la même période les quatre carrières principales ont été renouvelées, dont deux exploitées par la société SAGRAVE-. D'où la décision de fermeture définitive de la carrière de St Gingolph par l'entreprise SAGRAVE/CHAVAZ, malgré la présence d'un million de tonnes de reste à exploiter.
3. Suite à cette fermeture, nous avons donc l'étude des besoins de 2021-2022-2023. Qu'avons-nous observé sur le déficit, la tension, ayant pour conséquence l'importation de matériaux depuis d'autres territoires et potentiellement la Suisse ? **Zéro importation**  
**Le Chablais est donc autosuffisant**, sur ces trois années, et plus précisément, depuis plusieurs dizaines d'années-  
La profession a progressé dans la valorisation de déblais de terrassement, répondant ainsi à une des demandes du schéma directeur des carrières, diminuant le besoin en matériaux naturels et donc le

besoin d'ouverture d'une **nouvelle carrière**.

Cette stratégie a été développée à l'administration à l'occasion du GERP 2022 copie ci-dessous rubrique informations complémentaires :

## INFORMATIONS RELATIVES À L'ÉTABLISSEMENT

Nom de l'établissement	BOCHATON FRERES SA
Adresse du site	La Plagne d'Aval - Pethoux - La Ba
Commune	VACHERESSE
Code postal	74360
Numéro SIRET	79658044700012
Code NAF	08.12Z
Activité principale	Exploitation de gravières et sablièr
Système de coordonnées géographiques	Lambert 93
Abscisse/Longitude/X	983539
Ordonnée/Latitude/Y	6585763
Volume de production	1.5E+5
Unité	t
Matière produite/Type de produits	matériaux extraits
Nombre d'heures d'exploitation au cours de l'année	2.4E+3
Nombre d'employés	3
Adresse du site internet	jmbochaton@bochatonfreres.com
Informations complémentaires / remarques	La SAS BOCHATON FRÈRES a n valorisation des déblais inertes issi l'agglomération de Thonon, dans le inertes- Ainsi c'est 200.000 tonnes dans les installations classées ICP /SAGRADRANSE/THONON Agrég Chablais de maintenir son auto-sui recours à l'importation depuis d'aul site de St Gingolph.
Commentaires de section	Jean Marc BOCHATON : La SAS I 2022 une dynamique de valorisatic terrassement de l'agglomération de ces déblais inertes- Ainsi c'est 200 sont traités dans les installations cl BOCHATON Frères /SAGRADRAT d'Allinges permettant au Chablais i matériaux et de ne pas avoir recou départements malgré la fermeture.

Economisant ainsi 200.000 tonnes de besoin en matériaux primaires –

4. La preuve en est que le territoire exporte d'or et déjà entre 200 et 250.000 tonnes de matériaux. Qui dit exportations dit excédants.

**LE CHABALIS N'EST PAS EN DEFICIT, NI EN TENSION de matériaux, il est EXCEDENTAIRE –**

5. Donc avec l'**ouverture** de cette nouvelle carrière, le territoire ne répondrait pas à un intérêt général, mais permettrait d'exporter entre 4 et 500.000 tonnes/ an sur la suisse.

6. A noter, une exception d'importation sur le Chablais en 2023, avec une origine de plus de 30 Km en livraison par camion sur Thonon Centre. S'agissant du pétitionnaire Chavaz, il sera susceptible de répondre aux motivations économiques et environnementales de franchir le seuil des 30 km de transport routier afin d'alimenter ce chantier d'intérêt local comme le stipulait Monsieur le Président du SIAC.

Nous vous remercions de bien vouloir nous accuser réception de cet envoi.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Commissaire-Enquêtrice, l'expression de notre considération respectueuse.

**Jean-Marc BOCHATON**  
SAS BOCHATON FRERES

